

---

# Le rôle des directeurs et directrices d'école face aux discriminations ethnoraciales

Frédéric Glomeron\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Maître de Conférences, Université d'Orléans, GREF – Université d'Orléans – France

## Résumé

L'enjeu de l'égalité des chances qui intègre la question des inégalités ethno-raciales anime constamment le débat public et oriente les politiques publiques (Safi, 2013). Toutes les formes de discrimination s'opposent au principe républicain d'égalité et leur prévention est d'autant plus importante à l'École, lieu privilégié de l'enracinement des principes républicains et de l'apprentissage du " vivre ensemble " (DGESCO, 2010). Pour autant, " quand on analyse bien les choses, on voit que l'École a des postures discriminantes, a des dispositifs discriminants alors qu'elle pense bien faire ce qu'elle a à faire... " (Ifé, 2015). C'est pourquoi, récemment, la prévention et la lutte contre les discriminations ont été placées parmi les priorités. Des textes de référence (MEN, 2013) guident l'ensemble des acteurs, dont la loi d'orientation et de programmation de 2013 ou encore le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation qui souligne les valeurs de la République que les enseignants doivent faire partager. La prévention des discriminations présente dans la nouvelle version du socle commun de compétences (MEN, 2015), est également inscrite dans la formation du futur citoyen.

Les chefs d'établissement sont placés en première ligne dans la gestion des situations de discrimination et dans leur prévention. Dans les écoles primaires, c'est le Directeur ou la Directrice qui a en charge de faire respecter les principes républicains d'égalité des chances et de respect des personnes (Glomeron, 2013, 2015). Par ses missions, il est l'interlocuteur privilégié des acteurs - élèves, parents, enseignants, agents des collectivités, administration, associations... - veille à l'application des textes officiels et exerce donc une vigilance sur les faits de discrimination.

La communication mobilise le cadre théorique de l'action située (Suchman, 1987) et s'attachera dans un premier temps à caractériser l'activité du Directeur d'École, son rôle d'interface et les réseaux d'acteurs en jeu. L'étude réalisée selon une approche monographique, porte sur le territoire d'une ville moyenne et s'appuie sur des études de cas collectées dans des contextes scolaires contrastés.

Les résultats exposeront une première typologie qui fait apparaître la diversité des situations de discriminations dont le Directeur d'école est saisi, ainsi que les actions engagées. Ils feront également apparaître son action, conditionnée par l'environnement et les interactions avec les différents acteurs, ainsi que les espaces et les temporalités comme autant de dimensions intégrées dans la gestion des discriminations.

---

\*Intervenant

L'analyse permettra de proposer des pistes pour la formation des directeurs d'écoles sur la question des discriminations. La question relative à la prise en compte de la diversité et de l'égalité des chances, qui est sous-jacente à celle de la prévention et du traitement des discriminations par le Directeur d'école, est ici posée et conduit à interroger le rôle de cet acteur clé dans un contexte social souvent complexe.

### Références bibliographiques

- DGESCO (2010). Rapport sur les discriminations en milieu scolaire ("*Discriminations à l'École*"), remis au ministre de l'Éducation nationale le 22 septembre 2010. [http://media.education.gouv.fr/file/2010/95/2/Discrimination\\_ecole\\_154952.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/2010/95/2/Discrimination_ecole_154952.pdf)ffé - Réseau national de lutte contre les discriminations à l'École (2015). *Comment travailler la question des discriminations à l'école quand on est chef d'établissement ?* Glomeron, F. (2013). Le directeur d'école, un acteur à l'interface de différents réseaux fonctionnels, une action suivant des logiques en tension. *Congrès de l'Actualité de la Recherche en Education et Formation (AREF - AECSE)*. Montpellier 27-29 août 2013. <http://www.eref2013.univ-montp2.fr/cod6/?q=content/le-directeur-d%E2%80%99%C3%A9cole-un-acteur-%C3%A0-l%E2%80%99interface-de-diff%C3%A9rents-r%C3%A9seaux-fonctionnels-une-action> Glomeron, F. (2015). *L'action du directeur d'école : entre interface et coopération au sein de différents réseaux fonctionnels*+ Paris : Biennale de l'Éducation et de la Formation. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-01179860/document> MEN (2013). Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République n° 2013-595 du 8 juillet 2013. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT> MEN (2015). Socle commun de compétences à l'école et du futur citoyen <http://eduscol.education.fr/cid86943/socle-commun-pour-2016.html>Safi, M. (2013). *Les inégalités ethno-raciales*. Paris : La découverte. Suchman, L. (1987). *Plans and situated actions: the problem of human/machine communication*. Cambridge : Cambridge University Press.

**Mots-Clés:** Discriminations ethnoraciales, directeur d'école, rôle d'interface